



Parents après la séparation



Gérer une séparation lorsqu'on a des enfants, ça peut être compliqué. Démarches administratives, pension alimentaire, garde des enfants, gestion du budget... Un travailleur social est à votre disposition pour vous accompagner et vous soutenir dans votre rôle de parent, en veillant toujours à l'intérêt de vos enfants.

Un travailleur social de la Caf

est à votre disposition si vous avez besoin :

- d'informations et de conseils
- d'un **soutien** dans vos démarches pour bénéficier de l'intégralité de vos droits
- d'un **accompagnement** dans la gestion globale de votre situation (financière, familiale, professionnelle...).

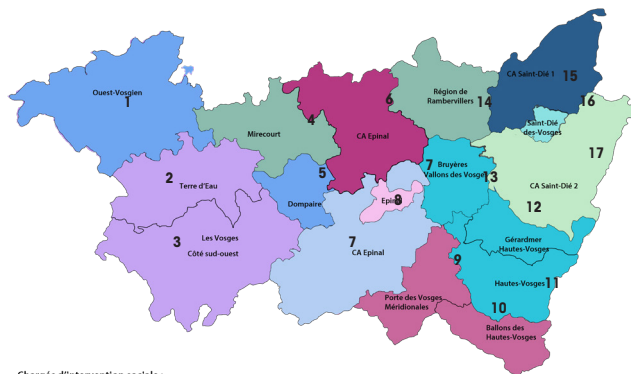
Public concerné

Vous êtes allocataire de la Caf des Vosges et vous êtes séparé depuis moins de 2 ans.





Rencontrer un travailleur social



Chargés d'intervention sociale :

1 & 5 - Aline BEGEL - aline.begel@caf88.caf.fr
2 & 3 - Aurélie LELARGE - aurelie.lelarge@caf88.caf.fr
4 & 14 - Anne COLLIN - anne.collin@caf88.caf.fr
6 - Nathalie GREBIL - nathalie.grebil@caf88.caf.fr
7 - Joséphine DUPUIS - josephine.dupuis@caf88.caf.fr

9 & 10 - Rosa NASIADKA - rosa.nasiadka@caf88.caf.fr
11, 12 & 13 - Khaled HATTAB - khaled.hattab@caf88.caf.fr
15 & 16 - Hélène BISCHOFF - helene.bischoff@caf88.caf.fr
16 & 17 - Elodie BUGARA-GUERY - elodie.bugara-guery@caf88.caf.fr
8 - polefamilles@caf88.caf.fr

« Parents après la séparation »

Ces **informations collectives** proposées par la Caf sont destinées à tous les parents confrontés à une rupture familiale, qu'elle soit envisagée, récente ou ancienne. L'objectif est d'apporter aux parents des informations sur les principales dimensions de la séparation et de leur proposer des modalités pour agir sur cette situation. Elles sont réalisées en partenariat avec le CIDFF et les associations vosgiennes de service de médiation familiale (ADALI, ADAVIE et Les PEPLOR'EST).

Les démarches auprès de la Caf

Déclarez au plus vite votre séparation en ligne sur le site **caf.fr**, espace «**Mon compte**» ou sur l'appli mobile.

Votre Caf **calcule automatiquement vos droits** liés à cette nouvelle situation et recherche les droits auxquels vous pourriez prétendre : Allocation de soutien familial, Aide au logement, Revenu de solidarité active, Prime d'activité...

Pour vos démarches de pension alimentaire, consultez le site **pension-alimentaire.caf.fr**

Infos pratiques

Pour connaître les conditions d'attribution et estimer vos droits aux prestations, consultez le site **caf.fr**
Vous pouvez solliciter directement un rendez-vous auprès d'un travailleur social :

- en appelant la Caf, du lundi au vendredi, de 9h à 16h30 au

3230 Service gratuit
+ prix appel

- par mail au travailleur social de votre lieu d'habitation